

La dimension nordique de la géopolitique du Québec Quebec's Geopolitics of the North

Louis-Edmond Hamelin

Volume 8, Number 1, 2005

Les modernités amérindiennes et inuite

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1000892ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1000892ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (print)

1923-8231 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hamelin, L.-E. (2005). La dimension nordique de la géopolitique du Québec. *Globe*, 8(1), 17–36. <https://doi.org/10.7202/1000892ar>

Article abstract

These prolegomena deal with the political power in Southern Quebec and Northern Quebec, both located inside a total Quebec. One starts with four assumptions: Major political events have recently happened to the Quebec-Labrador peninsula; there is no Quebec without the North; there is no Quebec without a kind of combined operations made by native and non-native peoples; most of Quebecers have only a tiny emotional linkage with the territory as a whole. An ideology of coexistence and an original project of territoriality provide arguments for a new polity. A readjustment of actual governance structures is proposed.

La dimension nordique de la géopolitique du Québec

Louis-Edmond Hamelin
Université Laval

Résumé – Ces prolégomènes s'intéressent au pouvoir politique interactif du Québec du Sud et du Québec du Nord, à l'intérieur d'un Québec dit total. L'auteur procède à partir de quatre constats : des changements mégarégionaux se sont récemment produits dans la péninsule ; il n'y a pas de Québec sans le Nord ; il n'y a pas de Québec sans une bonne compréhension entre Autochtones et non-Autochtones ; la plupart des gens n'entretiennent pas de liens intimes avec la plus grande partie de leur territoire. La présente démarche s'inspirant de l'idéologie de la coexistence suggère des types de gouvernance ainsi qu'un projet panQuébec de territorialité.

Quebec's Geopolitics of the North

Abstract – These prolegomena deal with the political power in Southern Quebec and Northern Quebec, both located inside a total Quebec. One starts with four assumptions : Major political events have recently happened to the Quebec-Labrador peninsula ; there is no Quebec without the North ; there is no Quebec without a kind of combined operations made by native and non-native peoples ; most of Quebecers have only a tiny emotional linkage with the territory as a whole. An ideology of coexistence and an original project of territoriality provide arguments for a new polity. A readjustment of actual governance structures is proposed.

Cette étude¹ se penche sur les conséquences politiques du fait que le Québec se définit tant par son unité que par sa diversité. Le Québec, en plus d'être très vaste (étalement sur 17 degrés de latitude), connaît un

1. L'auteur avait de nouveau abordé cette question dans « L'entièreté du Québec : le cas du Nord », *Cahiers de géographie du Québec*, n° 115, 1998, p. 95-110, ainsi que dans une communication au *Programme d'études sur le Québec*, Montréal, Université McGill, 19 février 2004.

Louis-Edmond Hamelin, « La dimension nordique de la géopolitique du Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, 2005.

grand écart socioculturel. Une entité aussi hétérogène peut-elle facilement être administrée ? Comment le Québec entier s'accommode-t-il de ses composantes disparates : Québec du Sud/Québec du Nord², Moyen Nord/Grand Nord³, populations non autochtones du Sud/populations autochtones du Nord, aire conventionnée/aire non conventionnée⁴ ? En outre, l'inégalité dans la puissance des parties est-elle un frein au développement de l'ensemble ?

La présente argumentation se situe en dehors du débat traditionnel Canada/Québec ; elle prend les structures politiques telles qu'elles sont mais sans préjuger du devenir du dossier constitutionnel. Même dans un Québec indépendant, l'analyse présentée ici devrait garder sa pertinence. Il n'est donc pas question d'axe est/ouest, mais d'axe sud/nord, perpendiculaire au premier, c'est-à-dire, ayant une position verticale. L'éventualité d'une compatibilité entre les deux axes n'est pas abordée non plus.

Modes opératoires

Au cours des cinq cents ans de contact, quels ont été les principaux modèles de pensée, de structure et d'administration⁵ auxquels les non-Autochtones du Sud se sont référés à propos des territoires nordiques ?

2. Les frontières historiques entre le sud et le nord du Québec ont beaucoup varié pour se situer généralement entre les degrés de latitude 48 et 52. Est présentement commode l'usage du 50^e, soit une ligne imaginaire reliant la Moyenne-Côte-Nord du golfe du Saint-Laurent à l'Abitibi septentrional.

3. Ces deux concepts spatiaux, ne s'appliquant qu'au nord du « Québec méridional », datent de plus de quarante ans ; au sud, se trouve le Moyen Nord, pays traditionnellement habité par les Amérindiens de la forêt boréale et contenant des centrales fort prestigieuses ; le niveau de nordicité s'y fixe entre 200 et 500 valeurs polaires (vapos). Situé à des latitudes plus élevées, le Grand Nord, d'une sévérité de 500 à 850 vapos, correspond aux concepts d'arctique, de toundra, d'Inuit ainsi qu'au projet Nunavik. À titre d'information, le Pôle possède le maximum de 1 000 vapos (Louis-Edmond HAMELIN, « Un indice circumpolaire », *Annales de géographie*, Paris, n° 422, 1968, p. 414-430).

4. L'aire conventionnée renvoie aux trois catégories de terre décrites dans la Convention de 1975 (voir note 9).

5. Dans la sphère politique, l'ensemble des idées, des institutions et des pratiques est parfois désigné par le mot « *politie* », mot pouvant venir de l'anglais « *polity* ».

Quel a été le degré de leur adaptation aux réalités ? Les anciennes façons de faire inspireraient-elles encore les décideurs d'aujourd'hui ? Par ailleurs, quelles sont les racines des revendications géopolitiques des Autochtones eux-mêmes⁶ ?

Rappelons quelques faits. Pour des « sudistes⁷ » d'aujourd'hui, le système le plus satisfaisant serait de continuer ce que la très grande majorité de leurs prédécesseurs ont fait jusqu'au dernier quart du xx^e siècle. Ce régime sociopolitique pour le moins inconséquent cache le souhait inexprimé que le contentieux autochtone puisse en venir à se régler tout seul et même à rester dans l'ombre lorsqu'émergeraient de vrais problèmes : guerre généralisée, santé publique désastreuse, grave détérioration de l'environnement, incapacité de financer l'État. Suivant cette ligne dure, des non-Autochtones nient encore l'existence des ethnies antérieures : « les Indiens n'ont pas de droit », « les terres appartiennent à la Couronne », « Maître chez nous », ce dernier slogan ayant été prononcé en plein Nord montagnais par trois partis politiques. En conséquence, ceux que certains ténors appellent « les autres » n'auraient qu'à se soumettre définitivement aux objectifs nivelants d'assimilation et d'absorption. Certains chérissent même la méthode du *Law and Order* qui avait fortement contribué à éliminer les Métis de l'Ouest comme figurant dans la construction du Canada, au profit d'une conception homogène. Dans cette perspective, les cultures autochtones ne représentent pas des éléments de différenciation.

6. Petite famille de termes : a) « Autochtone » : groupe d'individus, peuple ou nation, de souche antérieure aux découvertes de l'Amérique, conscient de former une entité culturelle distincte mais vivant en situation bilingue ou plurilingue sur un territoire considéré d'appartenance mais largement aux mains des sociétés dominantes, pratiquant des genres de vie traditionnelle, moderne ou mixte s'engageant dans la promotion d'institutions politiques propres à l'intérieur d'un pays constitué ; b) « autochtonie » : tout ce qui concerne les Autochtones préhistoriques et contemporains, particulièrement quant au territoire et aux manifestations culturelles ; c) « autochtonisme » : système de pensée et ensemble d'interventions concernant l'autochtonie, issus soit des Autochtones eux-mêmes, soit des non-Autochtones ; adjectif, *autochtoniste* ; d) *autochtonité* : le fait, la qualité, l'état, le caractère d'être un Autochtone.

7. Personne d'un pays froid qui, au plan des mentalités et des actes, tient insuffisamment compte des situations du Nord ; en cela, elle s'oppose au « nordiste ». L'ensemble des comportements « sudistes » individuels forme un système politique, culturel et économique.

Existe aussi le schéma d'un cheminement plus ancien, celui du *Wampum* des Mohawks, dans sa version dite des « deux rangs parallèles ». Cette expression rappelle les rails qui, sans aiguillage, ne peuvent se croiser. De peur d'être envahi par son voisin, l'autre peuple reste chez lui et souhaite même éviter tout contact. Puisque les deux forces, autochtone et non autochtone, sont très inégales, l'application intégrale de cette solution, caractérisée par la séparation des groupes, conduirait au régime honni de l'apartheid.

Une avenue plus récente viserait à confier à un organisme international le contentieux des relations gouvernementales avec les Amérindiens. Mais les organismes onusiens ne semblent pas très avancés dans l'application, à la stricte autochtonie à l'intérieur d'un État, du principe général du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Depuis quelque temps, le gouvernement tente d'améliorer sa politique de voisinage avec ses gens du Nord. En 1975, cette intention s'est concrétisée dans une convention où l'on retrouve, pour la première fois, la signature conjointe des Inuits et des Cris du Québec et du Canada. Aucune autre province ne s'est rendue aussi loin dans la reconnaissance d'une nordicité⁸ autochtoniste qui, alors, dépassait le niveau de tous les compromis précédents.

Mais, élaboré trop rapidement afin de promouvoir une hydroélectricité orgueilleuse, le traité nordique est seulement apparu comme l'une des solutions interethniques possibles.

De leur côté, particulièrement depuis la décennie 1970, les peuples autochtones s'engagent dans l'affirmation communautaire, la réclamation et la construction politique.

8. Le sens du mot *nordicité* (caractère de ce qui est au Nord) vient d'une extension sémantique de *nordique* (voir Louis-Edmond Hamelin, *Nordicité canadienne*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec », n° 18, 1975 ; *Canadian Nordicity. It's Your North, Too*, Montréal, Harvest House, 1979 [traduction] ; *Discours du Nord*. Québec, Gétic, Université Laval, coll. « Recherche », n° 35, 2002).

L'élaboration de l'idée de droits ancestraux

Dans les textes, le concept de droits ancestraux est difficile à saisir, étant donné qu'il a été soit occulté, soit associé à d'autres idées, soit insuffisamment défini, ou demeuré implicite dans des argumentations périphériques. Depuis peu seulement, la notion est systématiquement utilisée sous la présente appellation. Quoi qu'il en soit de ce parcours discursif, ce thème rejoint celui de territoire, source principale de l'identité autochtone. Cette conscience d'une intimité entre l'homme et la terre relèverait de la loi naturelle. Une brève histoire des droits ancestraux permet de discerner cinq étapes.

Bien avant la venue des Européens, les Indiens se régissent suivant leurs propres objectifs et usages. Même si les normes des pays colonisateurs n'avaient pas encore cours, des actes de gestion étaient continuellement posés en réponse à des problèmes tels que la migration imprévue de la faune, le choix du partenaire familial, la famine, le troc, les conflits intertribaux et les prisonniers. À cette époque, le mot « ancestral » s'avérerait inutile.

Malheureusement, par la suite, la très grande majorité des arrivants vont tenir pour inexistantes ces gérances antérieures. Ils ne reconnaissent même pas les liens étroits entre les Autochtones et leur écoumène, sous prétexte de nombreuses interruptions domiciliaires dans le temps et l'espace. L'aire découverte n'est pas reconnue comme déjà occupée. Les raisons fondamentales de la faible présence spatiale des peuples antérieurs résident dans la vastitude continentale, le modeste volume démographique et la pratique du nomadisme. Par comparaison, les non-Autochtones d'aujourd'hui sont très loin d'occuper chacun des monts, versants, vallées et plateaux du Bouclier canadien et pourtant, ils donnent l'impression d'être partout chez eux ! Brandir la question de l'impermanence et de l'éloignement des résidences autochtones préhistoriques, c'est tenter de dépouiller d'une légitimité les descendants des premiers occupants. De telles dénégations sont encore prononcées par un certain nombre de « sudistes ».

En opposition à ce comportement hostile, la pré-habitation autochtone a parfois été reconnue. Des exemples apparaissent dès le Régime français, lors de l'exploitation de la Terre de Rupert ainsi que dans la Proclamation royale en 1763. Probat, à cet égard, fut l'établissement d'un territoire proprement indien au troisième quart du XVIII^e siècle. Il fallait bien que des Sauvages, comme on disait alors, existassent d'une façon différentielle pour que les autorités leur consentent quelque reconnaissance.

Les avancées juridiques de la phase précédente, pour timides qu'elles fussent, allaient apparaître suffisantes à une acceptation plus explicite d'une autochtonité immémoriale. En 1973, des juges du Québec, de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest confirment ainsi l'existence de droits de subsistance. On envisage des *caveat* protégeant des liens uniques aux terres. On va jusqu'à affirmer que des revendications peuvent être présentées devant les tribunaux sans être définies, procédure peu usuelle qui met en échec ceux qui comptaient justement sur l'imprécision des textes officiels pour étayer leur refus de tout règlement. Au Canada, les jugements pionniers servent à un certain déblocage de la question des titres autochtones. Une activation de la notion des droits ancestraux va notamment apparaître dans des décisions marquantes de la Cour suprême du Canada.

Lors de la présentation de la Convention de 1975, le député négociateur déclare : « Les Autochtones seront des citoyens à part entière⁹ » ; un tel horizon dépasse de beaucoup l'attention qui leur était habituellement accordée. Par la suite, les articles de la Constitution de 1982 de même que la déclaration de l'Assemblée nationale¹⁰ ont eux aussi

9. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [éd.], *La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6*, Québec, Éd. officiel, 1980 ; Jean CIACCIA, « Philosophie de la Convention », Gouvernement du Québec, *ibid.*, p. XI-XXIII ; Sylvie VINCENT et Garry BOWERS [éd.], *Baie-James et Nord québécois : dix ans après/James Bay and Northern Quebec*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 1988 ; Alain-G. GAGNON et Guy ROCHER [éd.], *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, Montréal, Québec-Amérique, 2002.

10. Résolution concernant la reconnaissance de dix Nations autochtones, Québec, 20 mars 1985 (une autre Nation s'ajoutera à ce groupe en 1989).

joué un rôle important. On peut enfin considérer les conférences constitutionnelles d'Ottawa de 1983 à 1987, les recommandations culturelles du pape en Ontario et au Mackenzie ainsi que la création du Nunavut en 1999 comme d'autres moments clés de ce processus.

Bref, le Canada et le Québec ont connu un profond changement quant à l'acceptation des pouvoirs historiques des Autochtones. On en trouve une illustration récente dans l'Entente innue¹¹ et la Paix des Braves¹² au début du siècle ainsi que dans le projet Nunavik¹³. C'est donc rien de moins que l'Est, l'Ouest et le Grand Nord québécois qui sont touchés. Cette reconnaissance étatique d'un certain statut aborigène sur une aussi vaste partie de la péninsule invite les citoyens non autochtones à modifier leur comportement séculaire.

Même si l'Amérique du Nord a bougé lentement et avec grande précaution, le contentieux ancestral a évolué plus rapidement que celui d'autres contrées nordiques, pourtant aux prises avec des problèmes similaires d'antériorité de peuplement ; en cela, le Québec se fait pionnier d'un important changement dans le raisonnement politique¹⁴.

11. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [éd.], *Les négociations avec les Innus. Pour une réflexion sur le contexte et les enjeux en cause*, Québec, Secrétariat aux affaires autochtones, 2002 (à la suite d'un projet d'Entente de principe entre des Innus, le Québec et le Canada) ; Gouvernement du Québec, documents d'une Commission parlementaire, Québec, 2003.

12. La Paix des Braves est un arrangement politico-économique entre le gouvernement du Québec et la nation crie ; celle-ci renonce à entreprendre des poursuites judiciaires et accepte le projet Eastmain (qui implique le prolongement de l'aménagement de La Grande [Rivière] des années 1970-1980) ; voir Geneviève NOOTENS, *Désenclaver la démocratie. Des Huguenots à la Paix des Braves*, Montréal, Québec-Amérique, 2004.

13. Marc-Adélaïde TREMBLAY, « Le processus de création d'un gouvernement autonome au Nunavik », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 52, 2002, p. 117-130 ; Robert-B. BONE, *Nunavik Political Model. Is It An Appropriate Model For Other Provinces ? The Case Of Northern Saskatchewan*, Saskatoon, University of Saskatchewan, 2001.

14. Pour une vue d'ensemble du Nord du Québec, voir Jean MALAURIE et Jacques ROUSSEAU [éd.], *Le Nouveau-Québec*, Paris, Mouton, 1964 ; GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Le Nord du Québec. Profil régional*, Québec, Office de planification et de développement du Québec, 1983 ; Fernand HARVEY, « L'historiographie du Nord-du-Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 35, n° 5, 1994, p. 373-420 ; Gérard DUHAIME [éd.], *Atlas historique du Québec. Le Nord. Habitants et mutations*,

Trois Québec

Le substrat mégarégional est un élément incontournable du débat géopolitique. Territorialement, à quoi s'applique l'évolution des idées évoquées plus haut ? Il s'agit en fait moins de localiser le site de ces transformations que de reconnaître le rôle structurant des espaces identifiés.

Abstraction faite des eaux marines périphériques ainsi que d'un Labrador autorattaché à Terre-Neuve, on peut distinguer deux zones spécifiques à l'intérieur du Québec. De prime abord, ces dernières composent une dualité.

Le Québec méridional, dit aussi Québec du Sud et Québec laurentien, correspond à un territoire bien organisé où se sont implantés divers peuplements, initialement autochtone, principalement francophone, partiellement anglophone et depuis peu allophone¹⁵. Sa frontière septentrionale, oscillant autour du 50^e de latitude, se situe entre la région laurentienne et le Moyen Nord subarctique ; cette ligne fondamentale relie la Côte-Nord à une frange située entre l'Abitibi et la baie James. Ainsi, le Québec du Sud occupe seulement le tiers environ de l'étendue du Québec.

Cependant, cette partie s'est longtemps prise pour le tout du Québec ; des ouvrages de qualité ne concernant que la vallée du Saint-Laurent portaient comme titre le seul locatif *Québec*. Par ailleurs, des travaux de planification et de régionalisation ne considéraient pas du tout le vrai Nord. Au Québec, un ministère du Nord n'a jamais existé. Le Québec méridional se comportait comme une métropole à l'ancienne.

Québec, Presses de l'Université Laval et Groupe d'études inuit et circumpolaires, 2001. Pour une vue de l'ensemble du nord du Canada, voir W.L. MORTON, « The North in Canadian Historiography », *Transactions, Royal Society of Canada*, Vol. 4, n° 8, Ottawa, 1970, p. 31-40 ; William C. WONDERS (éd.), *Canada's Changing North*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003 ; Caroline DESBIENS, [Travaux en cours sur le Nord du Québec], Québec, Université Laval, Chaire de recherche du Canada en géographie historique du Nord.

15. « Allophone » est employé au sens de « se rapportant à une langue autre que les langues autochtones, le français ou l'anglais ».

LA DIMENSION NORDIQUE DE LA GÉOPOLITIQUE AU QUÉBEC

En raison de son indifférence aux arpents de neige du septentrion, ce leadership est qualifié de « sudiste ».

Dans l'esprit des non-Autochtones, le Québec du Nord correspond plus ou moins au Nouveau-Québec tel qu'il a existé de 1912 à 1975 et maintenant au Nord-du-Québec en tant que région économique. En âge d'autochtonie, ce Québec subarctique et arctique possède peu de milliers d'années de moins que la vallée du Saint-Laurent. Le Nord ainsi que le Sud du Québec sont en fait presque contemporains des voyages des Basques et des Français (Jacques Cartier) en Laurentie et des Ibères au Golfam de Merosro¹⁶, puis, au début du xvii^e siècle, de ceux de Champlain à Québec et d'Hudson dans les eaux frontalières qui porteront son nom. En 1898 et 1912, les non-Autochtones se sont construits un Québec septentrional grâce à l'allongement longitudinal de leur base laurentienne suivant la théorie du secteur, mais jusqu'à récemment, ils l'ont considéré très peu utile ; puisque routes et rails ne traversent pas le Nunavik. Aussi, la majorité des expériences humaines à l'intérieur du Québec du Nord ont-elles été conduites par les Autochtones eux-mêmes. Partout dans la péninsule, l'antériorité autochtone est donc un fait indéniable.

Pourtant, le Nord constitue une sphère ontologique au même titre que le Sud ; par ses référents territoriaux et culturels, le Québec du Nord contient des descripteurs majeurs de l'ensemble du Québec. En conséquence, il devrait être un partenaire de plain-pied du Québec.

La troisième entité, le Québec total, comprend d'abord les deux blocs contigus précédents mais il représente plus que la somme de ses parties. Ce n'est pas parce que l'hydroélectricité vient de Churchill au Labrador que le thème ne relève que du Nord. Il en est de même pour les questions de la frontière du Labrador et de l'*Entente de principe* des Innus. De même, les considérations touchant le Québec comme ensemble doivent être distinguées des intérêts du Québec méridional qui

16. Gérard MERCATOR, « America », *Orbis terrae compendiosa descriptio*, Duisburg, 1569 [représentation cartographique de la baie d'Ungava] ; Marcel TRUDEL, *Collection de cartes*, Québec, Institut d'Histoire et de Géographie, Université Laval, 1948, p. 24.

auparavant parlait pour l'ensemble. Jusqu'à maintenant, la notion d'un Québec total a été moins utilisée que ne l'ont été le Québec du Sud et même le Québec du Nord. Ce faible intérêt, au sujet d'une réalité géopolitique importante, s'explique par des circonstances historiques.

Ces facteurs ont des effets contradictoires. Du côté positif, on note, grâce à l'unité péninsulaire, les grands canotages indiens de la Côte-Nord jusqu'aux façades hudsoniennes, les itinéraires de vols militaire et civil, l'importance du Québec comme première province nordique, la Convention de même que des transferts récents de responsabilités fédérales. Au travers du Moyen Nord, particulièrement, se déploient des voies terrestres d'accès aux ressources de même que, sur des milliers de kilomètres, des fils hydroélectriques. Du côté négatif, d'autres paramètres, contrariant les forces centripètes, favorisent plutôt une séparation entre le Nord et le Sud : ainsi, la forte autochtonité des gens du Nord, la Terre de Rupert non liée au Saint-Laurent, la coupure historique de la rivière Eastmain ainsi que les mentalités majoritairement « sudistes » des administrations gouvernementales.

Songer à améliorer les structures politiques de toute la péninsule¹⁷ soulève des questions de perception. Dans quels rêves, dans quels mythes, les gens du Sud et ceux du Nord se complaisent-ils ? Existe-t-il des seuils de provocation qui seraient intolérables à l'une ou l'autre des parties ? Les relations résidents/milieus sont-elles uniformes ? Il semble que non. Les liens affectifs par rapport au Québec septentrional sont surtout ressentis par les « nordistes » alors que les « sudistes » sont surtout attachés au Québec méridional. Peu de personnes envisagent un Québec total avec une charge émotive équivalente ; curieusement, la grande

17. Le Québec total pourrait être désigné par le terme de « péninsule », car il est presque totalement entouré d'eau par la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson, (l'Atlantique, si l'on exclut le Labrador de 1927), le golfe du Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, les affluents du fleuve Saint-Jean ; après quelques interruptions hydrographiques correspondant au pédoncule de toute péninsule, se trouvent d'autres eaux bordières, le haut Saint-Laurent, l'Outaouais, enfin, l'Harricana qui rejoint, aux portes de l'Ontario du Nord, la baie James. La notion de péninsule possède l'avantage d'être neutre et unifiante par rapport aux situations binaires contrastées, soit Autochtones/non-Autochtones, soit Canada/Québec, soit Nord/Sud.

majorité des citoyens du Québec restent relativement indifférents en pensant à la plus vaste partie du territoire. La réarticulation interculturelle de l'axe Sud/Nord ne pourra éviter de passer par de nouvelles lectures des situations ainsi que par des campagnes d'information¹⁸.

La quasi-absence d'une vision panquébécoise a des conséquences sur les politiques intérieures. En principe, l'extension territoriale fait partie du discours et de la mythologie d'« englobance » des « sudistes ». Les Autochtones du Nord, eux, sont moins préoccupés par la dimension théorique de l'espace, même s'ils sont profondément en communion avec lui ; ils sont plutôt sensibles à la façon dont le gouvernement du Sud essaie de les intégrer. Historiquement, le Sud s'est établi dans le Nord comme chez lui. Aussi, sur le terrain, la question se dédouble-t-elle : il y a, d'une part, la politique expansionniste du Sud et, d'autre part, une *politie* dictée par une autochtonité militante en place. Alors, comment la zone méridionale et la zone septentrionale pourraient-elles s'adonner à un dialogue fructueux et participer à un fonctionnement harmonieux panquébécois quand les objectifs principaux de chaque acteur ne sont pas amarrés de la même façon à l'entièreté du territoire ?

Sans trop d'égards pour leurs différences réelles, les uns et les autres signent des arrangements ; ce faisant, ils remettent à plus tard la solution du problème le plus épineux, celui du territoire. Aucune démonstration théorique n'assure qu'un tel pragmatisme constitue la meilleure démarche ou le moins mauvais concordat.

18. Voir à ce sujet Christian MORISSONNEAU, *La terre promise : le mythe du Nord québécois*, Montréal, HMH, coll. « Cahiers du Québec », n° 39, 1978 ; Jean MORISSET, *Chants polaires*, Paris/Montréal, Actes sud/Leméac, 2002 ; Sherrill E. GRACE, *Canada and the Idea of North*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2002 ; Maurizio GATTI, *Littérature amérindienne au Québec. Écrits de langue française*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec », n° 140, 2004 ; Joë BOUCHARD, Daniel CHARTIER et Amélie NADEAU (éd.), *Problématiques de l'imaginaire du Nord*, Montréal, Département d'études littéraires de l'UQAM et Centre de recherche *Figura* sur le texte et l'imaginaire, coll. « Figura », n° 9, 2004. Une meilleure compréhension du Nord devrait toucher les citoyens, et non seulement les centres universitaires, la Cour, les groupes de pression, les gouvernements, les entreprises, les négociateurs, les traducteurs et les fonctionnaires.

Les idéologies

De quelle façon les autorités politiques peuvent-elles le mieux incarner l'État ? Ici, les principales idéologies en jeu sont l'« englobance », la distance, la coexistence. Des exemples peuvent illustrer chacune d'entre elles : l'absence persistante de députés autochtones à l'Assemblée nationale, la montée des Mohawks aux barricades en 1990, le projet en cours de l'*Entente commune innue (Manuitun)*. En fonction du critère de la pertinence nordique, ces trois visions apparaissent d'inégale valeur ; ce sont encore les deux premières qui, dans les mentalités et les faits, occupent le plus de terrain.

Conséquence de l'histoire coloniale établissant une répartition inégalitaire du pouvoir, la première idéologie comporte un trait oligarchique qui se traduit par la dominance presque absolue de l'agent « sudiste ». Il s'attribue l'exercice de toute l'autorité ; d'ailleurs, au cours des années 1970, l'idée d'une Convention hudsonienne ne s'était manifestée qu'après le début des chantiers hydroélectriques. Cette domination se traduit également par la timidité d'énoncés du genre : le gouvernement ne reconnaît aux Autochtones que les droits déjà consentis. Suivant ce type d'argument, tout thème qui n'avait pas été abordé est menacé de ne jamais l'être ou de ne l'être que trop tard. Une telle attitude qui n'est pas seulement dictée par la prudence empêche d'aborder les questions gênantes comme celle du distinctivisme culturel¹⁹ et celle du droit communautaire.

Ces évaluations n'équivalent pas à une neutralité d'opinion, car ne pas s'engager revient à entériner clairement le statu quo. C'est ainsi que, pendant des siècles, presque toutes les propositions qui arrivaient à la table des décideurs non autochtones n'évoluaient qu'à l'intérieur du champ de la dominance. Une application de cette pensée surplombante se traduisait, par exemple, par l'extinction obligatoire des droits sur les terres, comme lors de la signature du grand traité de 1975.

19. Cela renvoie aux différences fondamentales entre l'Autochtone et le non-Autochtone, par exemple en ce qui concerne les rapports entre l'homme et la terre. Sans de profondes connaissances sur les questions de ce genre, les échanges interculturels ne peuvent dépasser le niveau superficiel.

LA DIMENSION NORDIQUE DE LA GÉOPOLITIQUE AU QUÉBEC

L'« englobance » correspond aussi au désir que le leadership du Sud s'exerce sur l'immense appentis nordique d'une manière « inaliénable », suivant le mot d'un premier ministre. Une telle opinion exprime l'implantation exclusive ou très majoritaire de l'esprit du Sud dans le Nord du pays ; pour ce faire, on peut utiliser le processus de la dévolution, condescendante par définition²⁰. Le Sud a beaucoup de mal à mettre de côté sa position hiérarchique coutumière, qui l'empêche de découvrir l'Autochtone.

Un exemple antérieur de dominance politique avait été donné en 1946-1951 avec l'adoption de la Loi du développement minier du Québec qui ouvrait le Nord à la grande exploitation. On sort accablé d'une lecture de ce texte officiel d'inspiration coloniale et autocratique, les cultures des régions n'étant pas considérées. Une telle carence est plutôt inquiétante pour un Québec du Sud qui allait s'installer dans des lieux subarctiques. On appliquait l'unique formule connue, celle de la « laurentisation²¹ » de tout le Nord par le Sud. Pour ce dernier, l'objectif pourtant nécessaire de faire du Nord²², évidemment d'une façon convenable, n'était pas encore entré dans les consciences.

Pourtant, la théorie cherchait déjà quant à elle « une organisation politique autre que celle de la suprématie et ayant pour but la coopération et la justice dans tout l'espace politique²³ ».

20. La dévolution est une formule politique de transfert de responsabilités à partir d'un niveau supérieur vers un niveau inférieur le long d'une chaîne continue d'autorité ; peu de pouvoirs importants sont réellement abandonnés. Cependant, l'administration régionale, devenant une source d'emplois non négligeable, peut à ce titre être réellement appréciée dans les communautés desservies. Mais puisque cette formule, imposée de l'extérieur, s'arrête davantage au comment qu'au pourquoi des choses, elle ne peut conduire à un règlement définitif de la question autochtone. Voir Louis-Edmond HAMELIN, *Passer près d'une perdrix sans la voir ou attitudes à l'égard des Autochtones*, Montréal, Programme d'études sur le Québec, Université McGill, coll. « Grandes conférences Desjardins », n° 5, 1999, p. 68.

21. Ce terme désigne l'extension au Québec septentrional de l'influence « sudiste » du Québec méridional.

22. L'expression renvoie au fait de s'engager adroitement dans les causes septentrionales, et de le faire d'abord au plan de la pensée.

23. Jean GOTTMANN, « Géographie politique », dans André JOURNAUX *et al.* [éd.], *Géographie générale*, Paris, Gallimard, coll. « Encyclopédie de la Pléiade », n° 20,

La deuxième idéologie, celle de la distance, possède aussi son originalité. Le désir d'isolement pousse le Nord et le Sud à refuser d'amorcer un dialogue véritable, comme si, en miroir, l'un refusait le distinctivisme culturel de l'autre.

Les Autochtones du Nord rejettent les formules « sudistes », en particulier celles de l'homogénéité culturelle et de la hiérarchie culturelle, deux horizons appréciés par l'élite dirigeante des pays multiethniques. Il faut noter la réticence de plus en plus expresse du Nord à être défini exclusivement par les gouvernements installés dans le Sud.

Les « sudistes », eux, ont d'abord à comprendre l'Autochtone, personnage caractérisé par un dosage original d'ancienneté, de passé actualisé et d'une vision d'avenir ; il faut préciser que l'équilibre entre ces trois éléments varie d'un peuple à l'autre. Cette diversité contribue à expliquer que le Sud n'apprend pas beaucoup de l'autochtonie. L'ignorance, qui perdure malheureusement, contribue à pousser les « nordistes » à réclamer des mesures pour protéger leur culture et leur mode de vie. L'objectif de distanciation leur fait revendiquer des droits ancestraux sur lesquels s'appuie l'idée d'autonomie gouvernementale ; cependant, ces pouvoirs de même que l'aval de la gouvernance espérée sont mal définis.

Le concept de distance, correspondant à une philosophie de séparation des peuples plutôt qu'à une philosophie favorable à leur rapprochement, ne saurait inspirer la meilleure des *politiques*.

L'idéologie de la coexistence, elle, convient bien en milieu pluri-culturel. La coexistence exige d'abord une acceptation puis une pratique fonctionnelle du pluralisme. Partant, elle implique les notions de cohérence, de concordance, de convergence, d'interdépendance et d'harmonie. La coexistence exige plus que des arrangements temporaires, qui seraient menacés d'être modifiés à la première occasion. Une fois bien

1966, p. 1763 ; Jean CLUZEL [éd.], « Le rôle et la place de l'État au début du ^{xxi} siècle », *Revue de sciences morales et politiques*, Paris, Académie, 2000-1 ; Yves LACOSTE, *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*, Paris, Armand Colin, 2003 ; Alexandre DEFAY et Franck DEBIE, *La géopolitique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2004.

implantée, elle conduirait à un accroissement du bien-être chez chacune des parties. La perspective de rédiger le traité innu en trois langues est un bon exemple d'une acceptation de la coexistence.

Comparé aux premières idéologies, qui expriment soit les interventions pionnières d'une autorité « sudiste » suivant le système de l'« englobance », soit les résistances des « nordistes »²⁴ conduisant à la distance, le cheminement d'une coexistence exige une plus grande collaboration avec les peuples impliqués. On en arrive à penser que l'« englobance » exprime surtout l'idée du Sud alors que la distance traduit surtout celle d'un Nord prudent, et que la coexistence permettrait une meilleure jonction du Nord et du Sud en s'appuyant sur les idéaux de la postmodernité. La *politie* assortie à chacune des trois idéologies est plutôt imposée dans le premier cas, frustrante dans le deuxième, prometteuse dans le dernier. En même temps, et le Sud et le Nord ont favorisé et défavorisé des actes d'« englobance », de distance et de coexistence ; tant chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, les cheminements, souvent insuffisamment préparés, n'évitent pas les contradictions. Mais les responsables de ces opérations ont la capacité et l'obligation morale d'en assurer la qualité.

Un projet de territorialité

Cet objectif touche l'entièreté du Québec ; en fait, il concerne surtout le Québec septentrional, engage autrement le Québec méridional et fait lever l'horizon du Québec total. Mené en collaboration avec les Autochtones, il accorderait une place complète au référent spatial ainsi qu'aux cultures de l'ensemble du Québec. Considérer en liaison l'idée de totalité spatiale et la possibilité d'une vraie rencontre Autochtone/non-Autochtone introduirait une préoccupation quasi nouvelle, même si, depuis toujours, ces choses auraient dû aller de soi. L'engagement dans cette direction fournit un exemple d'une troisième voie, obligatoirement modulée suivant la variété des situations interculturelles.

24. Gens du Nord : 1- par définition, Autochtone du Nord ; 2- non-Autochtone ayant une mentalité appropriée à la nordicité ; voir aussi la note consacrée à la notion de « sudiste ».

Mais comment désigner cette *politie* devant s'intéresser à des étendues et des cultures très caractérisées? Parmi les termes de « société », « territoire », « géosociété » et « territorialité²⁵ », nous privilégions celui de « territorialité ».

Trois préoccupations sont à la base d'une optimisation de la gérance péninsulaire²⁶. L'aspect le plus visible et souvent le seul considéré se rapporte à l'établissement, puis à la sauvegarde de la superficie maximale ; il s'agit de l'intégrité spatiale. Les gouvernements, gardiens de tout le territoire, peuvent instituer des commissions qui considéreront les problèmes qui surgissent²⁷. Une telle préoccupation spatiale n'est pas exclusive aux non-Autochtones ; en 2002, Cris et Inuits s'entendent sur des aspects de leur frontière commune et, présentement, Inuits et Naskapis font de même.

En même temps, le projet mènerait à des modifications de gouvernance, et cela à tous les niveaux²⁸. Cet objectif implique des interven-

25. Le concept de territorialité comprend plus que les trois éléments que sont la vastitude kilométrique, les aires à réparer écologiquement et les territoires autochtones revendiqués. Il exprime les liens qu'une collectivité entretient avec son espace propre, en tenant compte des faits préhistoriques et historiques, des émotions, des ressources, des intérêts économiques, de la sécurité et des structures politico-administratives.

26. Ici, la question de l'avenir de l'espace québécois ne s'arrête pas à une dynamique climatique pouvant devenir inquiétante sous n'importe quelle *politie* ; il s'agit de changements qui toucheraient différemment le substrat naturel du Québec septentrional et celui du Québec méridional et, partant, les types de développement économiques qui, eux, appelleront des ajustements politiques et culturels (le Centre d'études nordiques de l'Université Laval, entre autres organismes, étudie les effets du réchauffement au Nunavik même).

27. Henri DORION, *La frontière du Québec-Terre-Neuve*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Travaux du Centre d'études nordiques », n° 1, 1963 ; Gouvernement du Québec [éd.], *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec*, Québec, 1966-1972, nombreux volumes (Commission Henri Dorion).

28. Au sujet du concept de gouvernance, voir Alan CAIRNS, « The End of Internal Empire : The Emerging Aboriginal Policy Agenda », dans Gilles PÂQUET et David PAGE [éd.], *Gouvernance. La gouvernance*, Ottawa, SRC/RSC, vol. X, 1999, p. 117-142 ; Commission on Self-Governance, *The Report. Self-Governance-Partnership-A New Way of Thinking*, Nuuk, 2003 ; Ghislain OTIS, « La gouvernance autochtone avec ou sans la Charte canadienne », dans Ghislain OTIS [éd.], *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.

tions politiques au plan de l'idéologie, des structures, de la législation et de l'administration ; on se préoccupe aussi de la justification des décisions, en d'autres termes de démocratisation de la gouvernance. Ici même, on centre les propos sur l'identification et le rôle des acteurs. Par qui la gérance optimale d'un territoire nordique hétérogène devrait-elle être conduite ? Uniquement par le Sud ? On peut objecter à cela que, dans le passé, il s'est très mal acquitté de ses responsabilités septentrionales. Par le Nord seulement ? Mais cette zone n'est ni représentative de l'ensemble du Québec, ni politiquement indépendante, ni en mesure d'assurer une part suffisante de ses dépenses publiques. Théoriquement, le Nord devrait être administré à la fois par le Nord et le Sud, mais non uniformément afin de tenir compte des originalités mégarégionales.

L'objectif d'une plénitude politique inclut évidemment les populations²⁹. Au mieux, on parle de convivialité entre les milieux et les gens. Au Québec, cet aspect peut faire problème étant donné l'amplitude et la singularité de la mosaïque culturelle. Mais en établissant de bonnes relations, les peuples contribueraient davantage à l'invention, à l'installation et à la bonne marche d'une territorialité revitalisée.

Afin de réaliser un tel projet, une triple structure dont la racine se trouve dans les façons actuelles de procéder est proposée ; les tâches de chaque acteur politique seraient ainsi mieux définies et liées. Trois *polities* fonctionneraient en même temps : une *politie* autochtone, une *politie* non autochtone, une *politie* conjointe. Ces systèmes conjugués qui répondent à l'idéologie de la coexistence, exigent des préalables, ceux de la préparation spécifique de l'un et l'autre agent.

29. GOUVERNEMENT DU CANADA, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, 1996, 5 vol. (Commission Dussault-Erasmus) ; Renée DUPUIS, *La question indienne au Canada*, Montréal, Boréal, 1998 ; Gérard BOUCHARD, *Genèse des nations et cultures du Nouveau-Monde*, Montréal, Boréal, 2000 ; Carole LÉVESQUE [éd.], *La société québécoise et les Autochtones*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, 2002 ; Jean-Jacques SIMARD, *La réduction. L'Autochtone inventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Sillery (Québec), Septentrion, 2003 ; Peter J. USHER, « Environment, Race and Nation Reconsidered : Reflections on Aboriginal Land Claims in Canada », *The Canadian Geographer/Le Géographe canadien*, vol. 47, n° 4, 2003, p. 365-382 ; René BOUDREAU, *Du mépris au respect mutuel*, Montréal, Écosociété, 2003.

Le cheminement non autochtone se débarrasserait de son héritage négatif ou indifférent au profit d'un engagement manifeste à l'endroit du Nord et de l'ensemble du Québec. Il suffit de rendre les intentions et les activités encore plus pertinentes au territoire ; des améliorations devraient être apportées, notamment en ce qui a trait à l'ouverture interculturelle, à une gestion environnementale ainsi qu'aux relations entre les structures.

La *politie* autochtone, non plus contrainte par les ambitions du Québec de base, comprendrait des éléments politiques propres. Mais toute future gouvernance ne saurait se faire sans le respect des chartes³⁰ et sans transparence financière ; les Autochtones ne pourraient invoquer le droit d'agir suivant leur propre coutume pour se libérer de ce genre d'obligations.

La *politie* conjointe conduit à des opérations : dialogue, association, aménagement partagé et partenariat. Il ne s'agit donc plus du simple prolongement des actions antérieures décidées et réalisées sans consultation. Au mieux, les deux entités de base, les non-Autochtones et les Autochtones, autrefois presque complètement séparées, entreraient dans des nouvelles existences caractérisées par la compréhension, le rapprochement et l'efficacité. Le Québec pourrait alors reprendre à son compte une recommandation de la Commission interaméricaine des droits de l'homme : « Le droit autochtone fait partie intégrante de l'ordre juridique des États et du cadre de leur développement social et économique³¹ ».

Le créneau des opérations conjointes Sud/Nord et Nord/Sud ne touchera pas tous les domaines de la vie et ne le fera pas d'une manière

30. Pierre LEPAGE [éd.], *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Montréal, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, 2002 ; Robert VACHON [éd.], « Dépasser l'État de droit », *Interculture*, Montréal, Institut interculturel de Montréal, n° 143, 2002.

31. Edward BROADBENT [éd.], *Peuples ou populations. Égalité, autonomie et autodétermination : les enjeux de la Décennie internationale des populations autochtones*, Montréal, Centre international des droits de la personne et le développement démocratique, coll. « Essais sur les droits humains et le développement démocratique », n° 5, 1996 ; Christophe EBERHARD, *L'anthropologie du droit : un itinéraire entre altérité, complexité et interculturalité* (conférence), Amiens, Université Jules-Verne, 24 mai 2002.

LA DIMENSION NORDIQUE DE LA GÉOPOLITIQUE AU QUÉBEC

égale. Il n'existe donc pas d'équivalence entre le concept de la *politie* strictement conjointe et celui de l'entièreté du Québec. Même dans le meilleur des arrangements intégrés, beaucoup d'activités seront toujours conduites d'une façon dominante soit par le Sud, soit par le Nord ; un exemple du premier cas concerne les traités internationaux et du second, la vitalité des langues autochtones. Mais les entreprises proprement « sudistes » et proprement « nordistes » devront être menées avec davantage de concertation qu'auparavant. Les échanges féconds entre les deux parties transformeront la situation duale d'origine en une situation de non-dualité. Sans doute des thèmes contentieux et non couverts subsisteront-ils, mais toute proposition inspirée par une pensée interculturelle et marquée par un désir de parvenir à un consensus sera plutôt facile à négocier, puis à mettre en œuvre.

Il faut particulièrement s'intéresser à l'arrimage des trois *polities*, autochtone, non autochtone, conjointe ; des contacts de gestion verraient à la bonne marche des opérations menées par chacun des trois systèmes.

Les parties ne seraient pas seulement rapprochées au plan de leur bon fonctionnement ; elles devraient former un ensemble avantageux et agréable.

Les préoccupations ne se limitent pas à l'aire intraquébécoise, il est aussi nécessaire d'entretenir des communications fructueuses avec les autres *polities*, soit celles de la façade ontarienne de la baie de James, des Inuits du Labrador et du Nunavut, soit celle de régions étrangères.

Bref, de la précédente réflexion, trois idées se dégagent. D'abord, des constituants géopolitiques du Québec, à savoir le Sud, le Nord, l'ensemble, seul le premier a reçu suffisamment d'attention. L'amélioration administrative du Québec nordique ne pourrait être atteinte ni par le seul développement de la zone méridionale ni par le développement plus ou moins autonome des zones Sud et Nord. La totalité de la péninsule doit être dans la mire des planificateurs. L'utilisation du concept de territorialité pourrait faciliter la réalisation de cet objectif global.

En deuxième lieu, on ne peut se passer d'une compréhension plus pertinente de l'autochtonie. Il s'agit de transmettre cette nécessité aux « sudistes » qui ont rarement travaillé en collégialité avec les Autochtones. Au Québec, de toutes les interfaces, c'est celle qui concerne ces rapports interethniques qui est la plus difficile. Voilà l'exigence préalable à tout progrès, car l'autochtonie demeure le domaine de la plus grande ignorance des non-Autochtones. En retour, les premiers occupants doivent autant accepter le différentiel des autres peuples. Ainsi, chacun des groupes se préoccupe des conséquences de ses propres entreprises. Des rencontres attentives forgeraient l'articulation d'un projet suffisamment ample et souple. De meilleurs rapports interculturels pourraient même constituer des raisons de re-fondation de nations polyethniques.

Enfin, tant chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, le changement le plus décisif serait encore de réfléchir afin d'identifier, voire d'inventer des modèles appropriés. À cet effet, il serait avantageux d'élaborer une banque de solutions montée au rythme des expériences, des réflexions et des constructions théoriques. Le recours à l'imaginaire contribuerait à l'arrivée d'innovations nécessaires afin de régler les questions pour lesquelles il n'existe pas, même ailleurs, de solutions toutes faites. Par la suite, seulement, la géopolitique entrerait dans une phase d'application.